

RCS : RODEZ

Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00126

Numéro SIREN : 391 584 877

Nom ou dénomination : Eclisse Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 3052

**SUD MASSIF CENTRAL IMMOBILIER**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 13.419.300 euros**  
**Siège social : 20 boulevard Laromiguière**  
**12000 RODEZ**  
**518.849.336 RCS RODEZ**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA SOCIETE**

**En date du Jeudi 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-neuf juin,  
A huit heures trente,

Les associés de la société SUD MASSIF CENTRAL IMMOBILIER se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Musée Soulages, Jardin du Foiral – avenue Victor Hugo – 12000 Rodez, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 5 juin 2023 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cyril GASPAROTTO, Directeur général de la SACICAP Sud Massif Central, Présidente de la SAS.

Monsieur Marc SAHUT, Directeur administratif et financier est désigné comme secrétaire.

Le CABINET DE CONSEIL MIDI CENTRE et le CABINET AUDIT ALBOUY ASSOCIES, commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

.../...

### **VOTE DES RESOLUTIONS**

**Au titre de l'assemblée générale ordinaire :**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Yves CALMEJANE en qualité de représentant de la SAS Sud Massif Central Immobilier au conseil d'administration de la SA Eclisse Promotion, en remplacement de Monsieur Christophe PALOUS, à compter de ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, afférentes aux résolutions adoptées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Sacicap Sud Massif Central